REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 JANVIER 2014

Titulaires présents *: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon)*

Suppléants présents *: Nils BORJONSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Gilbert ROURE (Fraissinet de Lozère)*

Titulaire absent ayant donné procuration :

Excusés : Yves Elie LAURENT

Autres personnes présentes à la réunion *:*

❖❖❖❖

La séance est ouverte à 14H00 par Monsieur Daniel MATHIEU, président.
Monsieur Jean Paul VELAY est nommé secrétaire de séance.

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 22 novembre 2013
Après quelques corrections, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

❖❖❖❖

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point n°10 à l'ordre du jour de la présente séance :
Construction de la Gendarmerie : attribution des lots

Accepté à l'unanimité

1. Budget annexe Maison de Marie - Atelier : décision modificative n°1 à l'exercice 2013

Daniel MATHIEU, Président expose à l'assemblée que dans le cadre d'une insuffisance d'ouverture de crédit au budget annexe – La Maison de Marie (*Atelier*) et afin de pouvoir réaliser la dernière échéance d'emprunt pour l'exercice 2013, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit :

Fonctionnement				***Investissement***			
dépenses		***recettes***		***dépenses***		***recettes***	
Chap. - Art.	**Montant**	**Chap. - Art.**	**Montant**	**Chap. - Art.**	**Montant**	**Chap. - Art.**	**Montant**
011 - 6188	- 100.00	002 - 002	- 1 442.81	23 - 2313	+ 1 442.81	10 - 1068	+ 1 442.81
011 - 6231	- 800.00	74 - 7477	+ 317.84				
011 - 627	- 180.00						
012 - 6218	- 400.00						
66 - 66111	+ 355.03						

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Budget principal : décision modificative n°3 à l'exercice 2013

Daniel MATHIEU, Président expose à l'assemblée que dans le cadre d'une insuffisance d'ouverture de crédit pour réaliser les dépenses de FNGIR, il convient d'effectuer une décision modificative au budget

principal pour l'exercice 2013, comme suit :
Section de fonctionnement dépense
Chapitre 011, article 6248 (divers) : - 7 350.00
article 6156 (maintenance) : - 572.00
Chapitre 014, article 73923 (reversement FNGIR) : + 7 922.00

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Réhabilitation du hameau de l'Espinas : marché de construction d'un hangar - lot n°3 (menuiserie extérieure) avenant n°1

Daniel MATHIEU, Président rappelle que le lot n°3 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets REY Bruno, et précise qu'une erreur d'opération s'est produite lors de la mise au point du marché initial.

Il propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 au lot 3 - menuiseries extérieures et intérieures, d'un montant de 1 269.00€ ht et d'autoriser le Président à signer l'avenant.

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Dispositif "Habiter Mieux" : définition des taux de participation financière de la CCCML

Daniel MATHIEU, Président rappelle que la CCCML a délibéré pour approuver l'avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, et expose la nécessité de redéfinir les montants de la participation financière de la communauté de communes dans le cadre de la reconduction de ce dispositif.
Jean Pierre ALLIER précise que ce dispositif a fait l'objet d'1 demande en 2013. De plus, 2 autres dossiers sont en cours d'élaboration pour 2014.
Il est proposé à l'assemblée de fixer les participations comme suit :
Propriétaires occupants : 250€
Propriétaires bailleurs : 250€

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Relais Service Public : demande de subvention DETR 2014

Daniel MATHIEU, Président informe que la communauté de communes peut solliciter une subvention de 10 000€ auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2014 pour le fonctionnement du Relais Services Publics.
Il propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-après, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014, d'autoriser et mandater le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	**7 300**			
Abonnement internet	*1 700*	DETR (plafonnée à 10 000 €)	10 000	24.15
Achat de fournitures	*1 000*			
Loyer et charges locatives	*1 000*			
Location et maintenance photocopieur	*500*			
Assurance bâtiment et matériel	*500*	Auto financement	31 400	75.85
Assurance du personnel	*1 000*			
Formation	*1 600*			
64 – charges de personnel	**34 100**			
Animateur	*34 100*			
Total	**41 400**		**41 400**	**100**

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Maison de l'Emploi : demande de subvention DETR 2014

Daniel MATHIEU, Président informe que la communauté de communes peut solliciter une subvention de 8 000 € auprès de l'Etat pour le fonctionnement de la maison de l'emploi mais aussi auprès de l'association de la Maison de l'Emploi pour un montant de 4000 €.

Il propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-après, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 et de la Maison de l'Emploi, d'autoriser et mandater le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	**7 300**	Association « Maison de	4 000	13.88
Abonnement internet	*1 700*	l'Emploi » (provenance fonds		
Achat de fournitures	*1 000*	Etat : plafonnée à 4000 €)		
Loyer et charges locatives	*1 000*			
Location et maintenance photocopieur	*500*	DETR	8 000	27.77
Assurance bâtiment et matériel	*500*	(plafonnée à 8000 €)		
Assurance du personnel	*1 000*			
Formation	*1 600*			
64 – charges de personnel	**21 500**	Auto financement	16 800	58.35
Animateur	*21 500*			
Total	**28 800**		**28 800**	**100**

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Précisions portées sur l'ensemble du Service Cyber-base, Relais de Services Publics et Maison de l'Emploi :
Alain Ventura, précise que le temps de travail affecté, de 4 heures hebdomadaires, pour l'élaboration de la revue « Le Vent des Bancels », est insuffisant en rapport du travail réalisé. Daniel MATHIEU met en avant la question de la répartition des missions au sein du service et des emplois à temps non complet. Jean Marie Thoyer rappelle qu'avec la mise en place d'une feuille de route, le travail est plus rapide. Enfin, Jean Pierre ALLIER précise qu'il ne faut pas considérer des activités individualisées mais une globalité car les missions sont transversales.

7. Taux d'avancement de grade 2014

Daniel MATHIEU, Président propose, suite à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Lozère, de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade pour l'année 2014, comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif de 1ere Classe	100%
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	100%

Et de Préciser que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

9 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Etat d'avancement des projets en cours : Maison de Marie, Hameau de l'Espinas, ZAE de Masméjean, Construction de la Gendarmerie, SIS Mont Lozère (appel à projet chataigneraie et ruche tronc)

Maison de marie : *Rapporteur Jean Pierre ALLIER*

Fin 2013, Lozère Développement a informé la CCCML qu'une entreprise d'édition serait intéressée pour s'installer dans ce lieu dédié à l'activité économique. Toutefois, il apparaît que le montant du loyer de 710€, comparé à un loyer sur Rouffiac de 600€ dans un local neuf, serait un frein à cette installation. Aussi, il pourrait être débattu d'un loyer progressif avec un loyer inférieur la première année, la deuxième année un loyer normal et la troisième année un loyer supérieur. Enfin, si les modalités de location sont définies avant la fin des travaux, cela permettrait à la collectivité de ne pas supporter des frais inutilement. C'est pour cela que les architectes en charge du suivi de la réalisation doivent établir un rétro-planning de livraison.

Daniel MATHIEU rappelle qu'une visite des lieux a été proposée à Lozère Développement afin que l'entreprise se rende compte de la qualité des installations proposées. Le montant du loyer actuel est basé sur l'emprunt réalisé pour le financement de l'opération, déduit des subventions. Si la CCCML baisse le loyer, elle devra admettre une prise en charge du coût de la construction et du fonctionnement.

L'assemblée est d'accord sur le principe de ne pas passer à côté de la première installation avec une entreprise intéressante pour le territoire, d'autant que les professionnels de l'édition ont une présence forte en Cévennes. Pour information, pour être éligible à cette installation, l'entreprise doit venir d'un autre département et elle doit être innovante dans ses projets d'activité.

Alain JAFFARD, vice Président est arrivé à 15h00 et peut prendre part aux votes qui suivent.

Hameau de l'Espinas : *Rapporteur Camille LECAT*

Le permis de construire relatif au bâtiment principal doit être déposé ces jours-ci. Toutefois, l'architecte et maître d'œuvre de l'opération, a oublié d'établir les notices PC39 & 40 relatives aux notices d'accessibilité handicapés et sécurité incendie.

Malheureusement, ce fait s'est déjà produit lors du dépôt de permis de construire du « Bistrot ». En conséquence l'instruction du dossier a été reportée de 2 mois. D'une part, M. BOYER, architecte, connaissait ces obligations administratives et d'autre part, il connaît l'échéancier (1 an et 2 mois) de validité des subventions attribuées à la CCCML pour le financement de cette opération. Il est regrettable qu'il ne le prenne pas en considération.

Si Alain VENTURA émet un avis favorable sur les compétences de M. BOYER, il est certain que le suivi des chantiers par les élus reste nécessaire et efficace. Camille LECAT précise que, dans le cas de la CCCML, le suivi du chantier est réalisé par trop d'intervenants (CCCML, Parc National des Cévennes, Association des bâtisseurs de la Pierre Sèche, Conseil Général) et peu occasionner des conflits relationnels. Il serait pertinent de désigner un seul référent en contact avec l'architecte.

Daniel MATHIEU, présente la demande de l'Association ABPS pour déplacer la porte du mur ouest sur l'extérieur de l'encadrement afin de prévenir toutes dégradations. De plus, la cté de communes n'avait pas souhaité faire peindre les locaux intérieurs. Or, l'association souhaite le contraire.

Considérant que ces modifications sont de nouveaux engagements financiers, l'assemblée propose la réalisation des peintures par les communes, qui devront communiquer leur devis à la CCCML. L'entreprise titulaire du lot menuiserie devra proposer des devis concernant le déplacement de la porte et un renforcement de la protection intérieure de la porte.

ZAE Masmejean : *Rapporteur Jean Paul VELAY*

Les plans de recollement des connexions de réseaux sont en cours d'élaboration. Orange télécom attend de les détenir pour effectuer les cablages. Cela n'empêche pas la mise en vente des lots. Le marché de consultation des entreprises pour la réalisation des enrobés devrait être lancé courant mars.

Daniel MATHIEU informe que le Conseil Général a rejeté la demande de subvention au motif que ni la commune, ni la cté de communes ne possèdent un Plan Local d' Urbanisme. C'est pour cette raison que le marché de construction de mur en pierres sèches n'a pas été notifié.

Concernant la communication aux porteurs de projet, l'assemblée souhaite l'utilisation de différents supports tels que le site internet de la CCCML, les réseau d'acteurs économiques (CCI, CCCMA, Lozère Développement) et enfin sur le site du « bon coin ». A cet effet, il sera demandé à Magali MARTINEZ, dans le cadre de ses missions, de mettre en œuvre cette communication.

Sis Mont Lozere : *Rapporteur Jean Pierre ALLIER et Alain JAFFARD*

Il est rappelé que, jusqu'en 2012, la prise en charge de la participation de 21 000€ était définie comme suit : 1/3 à la charge du canton de Génolhac, 1/3 à la charge du canton de Villefort et 1/3 à la charge du canton de Pont de Montvert. Un accord supplémentaire définissait une autre participation pour le canton de Pont de Monvert. Ainsi, la répartition des 7 000€ était définie comme suit : 1/3 à la charge de la commune de Vialas, 1/3 à la charge du Sivom et 1/3 à la charge de la commune du Pont de Montvert.

En 2013, considérant que le Sivom n'a plus de recettes, la répartition serait 1/3 pour la commune du Pont de Montvert, 1/3 pour la commune de Vialas et 1/3 restant réparti sur les 6 communes au prorata des recettes foncières bâties qui sont plus importantes sur la communes de Vialas. La commune de Vialas a voté contre ce projet.

De nouveaux statuts du syndicat intersyndical intègreront le Mas de la Barque et le canton du Bleymard. Ce regroupement de 4 cté de communes permettra de travailler « à la carte » sur des projets particuliers. Un deuxième volet sera dédié à la gestion du Mas de la Barque. La CCCML est contre ce projet au vu de l'évolution du paysage administratif.

Daniel MATHIEU rappelle que 10 appels à projets sont retenus. Ces projets seront subventionnés à 95%. La participation des communautés de communes serait ainsi abaissée à 500€ environ. Pour son projet de visite à la ferme et la valorisation de la filière agricole, la CCCML a délégué cette gestion à l'office du tourisme. Pour le projet des produits issus de la châtaigneraie, la CCCML est en partenariat avec l'association Epi Demain (vitrine de produits, fête de la châtaigne, ruches troncs, …). Il est important que le financement des projets soit orienté vers des actions innovantes et non des actions existantes et récurrentes.

Enfin, pour coordonner ces actions et conforter les liens entre les différents acteurs, il est prévu la mise en place d'un comité de pilotage avec un référent.

Enfance / Jeunesse : *Rapporteur Daniel MATHIEU*

Sophie PANTEL a envoyé un mail à la cté de communes dont il est fait lecture au conseil. Elle informe le conseil qu'elle a été interpellée par des administrés sur une future suppression de la passerelle qui existe depuis la création de la crèche. Ce service a été instauré pour une meilleure intégration des enfants à l'école maternelle. Ainsi, les enfants fréquentent l'école maternelle le matin et sont conduits par l'Association Trait d'Union à la crèche pour l'après midi.

Jean Pierre ALLIER précise que la classe passerelle doit avoir un agrément de l'Etat. Or ce n'est pas le cas sur le Pont de Montvert d'où l'intérêt de construire la crèche à côté de l'école.

Alain JAFFARD informe que si ce service disparaît beaucoup de parents inscriront leurs enfants à la classe passerelle la plus proche : Florac. Si le nombre d'élèves baisse sur le Pont de Montvert, des postes d'enseignants seront fermés. Par conséquent, maintenir la classe passerelle est le meilleur argument pour le maintien des postes sur la commune.

L'assemblée propose à Daniel MATHIEU, Président accompagné de Jean Paul VELAY, de se renseigner pour regrouper les diverses informations. A cet effet, il prendra rendez-vous avec les membres de l'Association Trait d'Union.

9. Nouveau découpage cantonal : présentation et positionnement de la CCCML

Daniel MATHIEU, Président rappelle qu'en application de la loi du 17 mai 2013, Guillaume LAMBERT, Préfet de la Lozère, a exposé devant le Conseil Général, réuni en assemblée, le projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Lozère qui seront effectifs au prochain renouvellement général des conseils départementaux en mars 2015. Le département comptera alors 13 cantons au lieu de 25 aujourd'hui. La finalité de la réforme repose sur deux grands principes d'intérêt général :

- l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
- l'égalité du suffrage

Si le projet présenté corrige une certaine distorsion démographique qui existe aujourd'hui et établit une représentation équilibrée des différents territoires du département, il n'en reste pas moins que la communauté de communes souhaite donner son avis en la matière.

Un débat s'installe : certains partagent l'idée que si le Conseil Général présente une carte, elle sera retenue et non celle du Sénateur. La représentation aurait été plus démocratique si l'on avait mis en place un découpage à partir d'une représentation à la proportionnelle. Une réforme territoriale se profile : est-ce que ce découpage aura une importance dans ce cadre là ?...

L'assemblée décide de signifier son désaccord sur ce redécoupage cantonal :

- Désaccord car le projet de redécoupage cantonal est établi sur un territoire démographique au détriment d'un territoire de projets et de bassin de vie,
- Désaccord car aucune concertation avec les élus des communes et communautés de communes n'a été organisée

5 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS, ADOPTE

10. Construction de la Gendarmerie : attribution des lots

Daniel MATHIEU, Président informe l'assemblée que la commission des marchés s'est réunie le 18 décembre 2013 pour ouvrir les plis relatifs aux travaux de construction de la gendarmerie du Pont de Montvert. Il présente le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés qui s'est réuni le 24 janvier 2014. Il propose à l'assemblée d'attribuer les lots comme suit :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse	Montant *(ht)*
Lot 1 : Terrassements-VRD	BEAU TP	48210 - SAUVETERRE	85 777.90
Lot 2 : Gros oeuvre	SOGEBAT	48000 - BALSIEGES	185 027.95
Lot 3 : Enduits extérieurs	COUSERANS Façades	39200 - ST GIRONS	17 382.70
Lot 4 : Charpente-bois	Grpt PANTEL et TINEL	48400 - BEDOUES	21 782.19
Lot 5 : Couverture – zinguerie	Grpt PANTEL et TINEL	48400 - BEDOUES	34 806.54
Lot 6 : Etanchéité	SOPRIBAT	12101 - MILLAU	35 655.39
Lot 7 : Menuiseries aluminium et PVC	ALUTEX	48130 - AUMONT AUBRAC	45 004.44
Lot 8 : Menuiseries bois	ATELIER DESIGN DU BOIS	48000 - MENDE	41 284.00
Lot 9 : Cloisons sèches - isolation	DUARTE	48000 - MENDE	71 722.45
Lot 10 : Chapes liquides	TECHNISOL	84911 - AVIGNON	7 740.00
Lot 11 : Carrelages – faïences	MF CARRELAGES	48400 - FLORAC	23 259.50
Lot 12 : Peintures	BREYSSE	48400 - BEDOUES	28 072.25
Lot 13 : Electricité	PLANCHON	48000 - BRAMONAS	72 973.50
Lot 14 : Sanitaire – chauffage - VMC	Grpt ROURE & ARMAND	48220 - FRAISSINET DE LOZERE	74 474.90
Option sèche-serviettes	Grpt ROURE & ARMAND	48220 - FRAISSINET DE LOZERE	3 588.30
Lot 15 : Serrurerie	MTE 48	48160 - LE COLLET DE DEZE	14 176.00
Lot 16 : Nettoyage	ABER PROPRETE	48000 - MENDE	2 345.20

D'autoriser le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

10 VOIX POUR, ADOPTE A L'UNANIMITE

Réunion du conseil : *Rapporteur Daniel MATHIEU*

Yves Elie LAURENT, délégué titulaire, a envoyé un mail à la CCCML dont il est fait lecture. Considérant ces charges professionnelles, il demande d'effectuer les réunions à partir de 20h30.

Daniel MATHIEU précise que si l'horaire actuel est trop tôt pour les actifs, il est un problème, le soir, pour les retraités qui se déplacent difficilement.

L'assemblée propose d'attendre le renouvellement de l'assemblée pour redéfinir les horaires des séances du conseil.

Considérant les élections municipales et communautaires du mois de mars, l'assemblée décide de retirer le conseil prévu le 28 mars et d'organiser un Bureau élargi le vendredi 14 mars à 17h, au Pont de Montvert.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 17h30 heures.